

Enquête NOYADES 2004 – recueil national

(1^{er} juin - 30 septembre 2004)

Un questionnaire doit être rempli pour toute personne victime d'une noyade ou d'une quasi-noyade suivie d'une hospitalisation ou d'un décès, survenue sur le territoire français et ayant fait l'objet d'une intervention des secours organisés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2004.

Le questionnaire de l'enquête a été annexé à la circulaire commune du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, du ministère de la Santé et de la protection sociale et du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative, adressée à tous les préfets au cours du mois de mai 2004.

Dans la mesure du possible, les secours doivent informer la victime ou sa famille qu'une enquête exhaustive est réalisée dans le but de décrire les noyades afin d'adapter au mieux les campagnes de prévention. Il est pour cela nécessaire de recueillir les trois premières lettres du nom et l'initiale du prénom de la victime. Cette enquête a fait l'objet d'une autorisation par la commission nationale de l'informatique et des libertés. Conformément à la loi Cnil du 6 juin 1978 modifiée, toute personne est en droit de s'opposer à ce que des données nominatives la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé. Pour que l'enquête puisse être exhaustive, même en l'absence de données nominatives, la fiche d'enquête devra être envoyée.

Définitions

Sécurité du lieu

Dispositif de sécurité de piscine : précisez les éléments suivants : barrière avec ou sans portillon (et sa hauteur), portillon (fermé ou non), volet roulant, abri, alarme.

Zone de baignade surveillée : Zone de baignade aménagée, bénéficiant d'une surveillance par un professionnel assurant la sécurité des baigneurs.

Zone de baignade interdite : Zone de baignade dangereuse où il est indiqué qu'il est interdit de se baigner.

Stade de la noyade :

Stade 1 = aquastress : pas d'inhalation liquidienne, angoisse, hyperventilation, tachycardie, tremblements.

Stade 2 = petite noyade : encombrement liquidien broncho-pulmonaire, cyanose des extrémités, hypothermie.

Stade 3 = grande noyade : obnubilation ou coma, état de détresse respiratoire aiguë.

Stade 4 = anoxie : arrêt cardio-respiratoire en cours d'installation ou avéré et coma aréactif.

Le questionnaire doit être **complété le jour même de la noyade** par l'équipe d'intervention auprès du noyé et **renvoyé sans délai à l'InVS** (ou au plus tard dans les trois jours).

Les données concernant le devenir à la sortie de l'hôpital (décès, séquelles) doivent, dans la mesure du possible, être complétées lorsqu'elles sont connues.

Les questionnaires doivent :

- soit être complétés directement sur le site de l'InVS, à l'adresse suivante : www.invs.sante.fr/noyade2004/index.html,
identifiant : noyade04, mot de passe : noya2004invs

- soit être adressés à l'Institut de veille sanitaire :

Institut de veille sanitaire. Enquête NOYADES 2004. 12 rue du Val-d'Osne.

94415 Saint-Maurice cedex. Télécopie : 01.41.79.68.11

Une copie peut aussi être envoyée à la préfecture du département (SIDPC)

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- à l'Institut de veille sanitaire :

C. Ermanel (01.55.12.53.16, c.ermanel@invs.sante.fr),

C. Ricard (01.55.12.53.19, c.ricard@invs.sante.fr),

Dr B. Thélot (01.41.79.68.50, b.thelot@invs.sante.fr).

- à la Direction de la défense et de la sécurité civiles :

C. Martinez-Randé (01.56.04.73.70, catherine.martinez-rande@interieur.gouv.fr),

F. Lichière (01.56.04.74.16, frederic.lichiere@interieur.gouv.fr)

Ce questionnaire est disponible auprès des personnes ci-dessus et sur le site de l'InVS : www.invs.sante.fr.